



## Centre Hospitalier de Nogent-le-Rotrou

---

DIRECTION/ML/SV

### DECISION N° 2017/08

#### portant Délégation de Signature : Ressources humaines

#### Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Nogent-le-Rotrou

Vu, l'article L 6143-7 du dernier alinéa du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Vu, le décret n°2005-921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la décision n° 2017-OS-DM-0034 de l'ARS du 23 mai 2017 portant nomination de Monsieur Marc LAMOUR, Directeur adjoint du CH de Vendôme, en tant que Directeur par intérim du CH de Nogent le Rotrou à compter du 29 mai 2017

Vu la décision de nomination en date du 04 août 2010 de Monsieur Nicolas CAPRON en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines, effective au 16 août 2010

Vu la décision de titularisation en date du 02 octobre 2006 de Monsieur Stéphane CORDON en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers

Vu le recrutement par voie de mutation en date du 1 novembre 2016 de Madame Murielle SALEMBIER en qualité de Cadre de Santé

### DECIDE

#### Article 1 :

Monsieur Nicolas CAPRON, Attaché d'Administration Hospitalière chargé de la direction des ressources humaines au centre hospitalier de Nogent le Rotrou, reçoit délégation permanente pour signer tous les actes relatifs aux personnels médicaux et non médicaux concernant :

- a) la gestion des effectifs : courriers, affectations et changements de service des personnels, contrats et avenants des agents contractuels, départs en retraite, disponibilités, détachements, mutations, décisions liées aux arrêts de travail, maladies, congés de longue maladie ou de longue durée,
- b) le recrutement : gestion des concours, recrutement des personnels, décisions de mise en stage et de titularisation,
- c) la notation, l'évaluation, la gestion des carrières (décisions d'avancements d'échelon et de grade),

- d) les élections : tout document relatif à l'organisation des élections professionnelles (CTE, CAPL, CAPD),
- e) la discipline (ensemble des éléments liés à la procédure disciplinaire des agents titulaires et contractuels),
- f) la paie : pour engager, liquider et mandater la paie ainsi que les éléments variables de paie,
- g) l'organisation du travail et la gestion du temps de travail,
- h) les assignations de personnels en cas de grève,
- i) les missions et œuvres sociales,
- j) le projet social,
- k) la formation continue : marchés liés à la formation continue, décisions et conventions de formation, ordres de missions, états de remboursement transmis à l'ANFH, conventions de stage.

**Article 2 :**

En son absence, Monsieur Stéphane CORDON reçoit délégation pour signer tous documents cités à l'article précédent, *à l'exception des alinéas e, f et j.*

En son absence, Madame Murielle SALEMBIER reçoit délégation pour signer tous documents cités à l'article précédent.

**Article 4 :**

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.

**Article 5 :**

La présente décision annule et remplace la précédente.

Fait à Nogent-le-Rotrou, le 30 mai 2017

Le Directeur par intérim,



M. LAMOUR

SIGNATAIRES	SIGNATURES
N. CAPRON	
S. CORDON	
M. SALEMBIER	

**Destinataires :**

- Original : Dossier secrétariat de Direction pour archivage
- Copie à chaque intéressé